

# Syndicaliste à la retraite

VOLUME 11 / NUMÉRO 1 / HIVER 2011

## Trahison de nos pensions à Kananaskis

Nos pensions deviennent un enjeu électoral de premier ordre après  
que les conservateurs annulent une réforme qui s'imposait



Le défi des  
pharmaceutiques  
– pages 6, 11

Exploitation privatisée  
au bureau de poste  
– page 7

# Retour sur 2010 : l'ASRC y a joué un rôle de premier plan dans la lutte pour les pensions

Par Pat Kerwin  
Président de l'ASRC

Àu début du 20<sup>e</sup> siècle, être âgé était synonyme d'être pauvre. Grâce aux programmes du gouvernement et aux négociations des syndicats à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, le Canada connaissait un des plus bas taux de pauvreté chez les aînés au monde. Aujourd'hui, cette situation risque d'être renversée. La campagne 2000 a fait rapport que le nombre d'aînés vivant sous les critères relatifs au seuil de faible revenu de Statistique Canada a augmenté de 25 % entre 2007 et 2008.

Les pensions professionnelles avec des employeurs comme Nortel que l'on croyait auparavant intouchables sont maintenant réduites lors des audiences sur les faillites. Les syndicats font face aux demandes d'éliminer les programmes à prestations définies d'entreprises étrangères telles que Vale Inco. C'est pourquoi la campagne pour améliorer le RPC, la RRQ et le SRG est si importante. Je suis très heureux des réunions que nos conseils de districts et les fédérations provinciales ont tenues avec leurs représentants et représentantes élus pour expliquer les questions en cause

et demander leur appui pour ces changements. Nous avons entrepris cette vaste campagne, pas tellement pour nous-mêmes, mais pour nos enfants et nos petits-enfants.

Nos efforts ont porté fruit puisque les ministres des Finances ont cessé de demander pourquoi et ils ont entamé des discussions pour déterminer jusqu'à quel point ils veulent aller. L'intervention du premier ministre Harper à la veille de la réunion des ministres des Finances à Kananaskis était un abandon total des aînés. S'il persiste à bloquer la réforme des travailleurs et travailleuses, nous devons nous assurer que ce sujet se retrouve au premier rang des priorités pour la prochaine élection qui aura probablement lieu cette année.

Grâce en majeure partie aux efforts des retraités et retraitées dans le cadre de cette campagne, un plus grand nombre de syndicats reconnaissent la valeur d'avoir une organisation nationale efficace tant au sein de leur propre syndicat qu'après des autres par l'entremise de l'ASRC.

L'assemblée générale du CTC aura lieu du 9 au 13 mai à Vancouver. Le mardi soir de l'assemblée, l'ASRC tiendra, pour la toute première fois, un forum pour les délégués et délé-

gués sur les questions d'intérêt pour les aînés. L'ASRC tiendra son congrès national du 12 au 14 octobre au Centre des TCA à Port Elgin. Cette année, nous tournerons notre attention vers le vieillissement en place qui couvre l'ensemble des soins aux aînés alors qu'ils avancent en âge.

La première présidente de l'ASRC, Edith Johnston, a célébré son 90<sup>e</sup> anniversaire l'an dernier. Malheureusement, notre deuxième président Larry Wagg est décédé l'an dernier. Un hommage à Larry a paru dans notre bulletin électronique. **Si vous n'avez pas reçu cet hommage, c'est que nous n'avons pas votre adresse de courriel. Si vous avez un courriel, veuillez nous l'indiquer sur votre formulaire de renouvellement ou sur notre site Web – <http://syndicalistesalaretraite.ca>.** Vous pouvez télécharger le bulletin électronique de ce site.

Consultez le site Web pour trouver de l'information sur les conseils de district où vous vivez. S'il n'y en a pas et que vous aimeriez nous aider à en organiser un, veuillez communiquer avec nous. Nous devons mener des activités locales partout au pays si nous désirons réussir nos campagnes.



## Syndicaliste à la retraite

2841, promenade Riverside  
Ottawa (Ontario) K1V 8X7  
(613) 526-7422  
[syndicalistesalaretraite.ca](http://syndicalistesalaretraite.ca)

Publication de l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC). L'ASRC est affiliée au Congrès du travail du Canada (CTC). Les opinions exprimées dans cette publication ne représentent pas nécessairement celles de l'ASRC, de ses affiliés ou du CTC.

Président : Pat Kerwin  
Premier vice-président : Len Hope  
Deuxième vice-président : Doug MacPherson  
Secrétaire : Bob McGarry  
Trésorière : Betty Ann Bushell  
Rep. Femmes : Louissette Hinton  
Rep. Minorités visibles : Bill Harford

Rédacteur en chef : Angus Ricker  
Conception : Union Communications  
(CEP 591-G)



# Régimes de pension et faillites

Bien que la plupart de nos efforts visent à améliorer les régimes de pension du Canada et du Québec, un travail important se poursuit sur les effets qu'ont les faillites sur les régimes de pension. Grâce à un travail acharné par les retraités et retraitées de Nortel, le ministre des Finances de l'Ontario, Dwight Duncan, a écrit à Don Sproule juste avant Noël, disant que le gouvernement ne forcerait pas les retraités à placer leurs fonds dans des investissements plus sécuritaires mais moins rentables. Le gouvernement de l'Ontario introduira des mesures législatives qui donneront aux pensionnés et pensionnées le choix de se retirer de l'approche de liquidation actuelle et permettront aux pensionnés et pensionnées qui ont une plus grande tolérance au risque de poursuivre des stratégies d'investissement qui pourraient résulter en un meilleur rendement.

Une solution plus générale au problème des régimes de pension sous-financés dans les entreprises en faillite, a été proposée dans le projet de loi C-501 (*Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et d'autres lois [passif non capitalisé des régimes de pension]*), déposé par John Rafferty, député NDP pour Thunder Bay – Rainy River. Ce projet aurait transféré les passifs non capitalisés des régimes de pension de créanciers non garantis à créanciers garantis au même titre que les banques. Le projet de loi a été adopté en deuxième lecture et envoyé au Comité de l'industrie, de la science et de la technologie pour fin d'étude. Le gouvernement Harper et les banques n'ont pas aimé ce projet de loi. M. Rafferty préférait le projet original, mais il était d'accord à modifier le projet de loi pour le faire approuver – les passifs non capitalisés des régimes de pension seront consid-

érés comme des « créanciers privilégiés non garantis » – qui passent après les banques, mais avant les créanciers non garantis. En fin de compte, les retraités et retraitées verraient des meilleurs résultats qu'à l'heure actuelle, mais pas autant que sous le projet de loi original.

Ce changement nécessiterait une motion de procédure à la Chambre des communes pour permettre au comité d'effectuer ce changement puisqu'il touche différentes parties de la loi actuelle que le projet de loi C-501 propose de modifier. Il est douteux que les partis conservateur et libéral consentissent à la motion de procédure. Même si la motion de procédure était adoptée, il est peu probable que le projet de loi passe à la Chambre et au Sénat avant la prochaine élection. Conséquemment, cette question nécessitera des pressions constantes après la prochaine élection fédérale.

## PLEINS FLEUX SUR LE DOSSIER DES PENSIONS AU FORUM DE CALGARY

Le conseil de l'ASRC dans la région de Calgary a tenu un forum au sujet de la campagne sur les pensions le 16 décembre dernier, juste avant la réunion des ministres des Finances à Kananaskis. La réunion a été présidée par Susan Keeley, présidente du conseil de la région de Calgary. Les conférenciers incluaient Colin Piquette de la FTA, le représentant du CTC, Tom Kehoe, et le président de l'ASRC, Pat Kerwin. Les participants et participantes ont rédigé des lettres au ministre des Finances de l'Alberta, Ted Morton, au ministre des Finances fédéral, Jim Flaherty, et au *Calgary Herald*.



Assis (g. à d.) : Rod Bezo, secrétaire-trésorier du conseil de la région de Calgary; Susan Keeley, présidente du conseil de la région de Calgary; debout (g. à d.) : Colin Piquette de la FTA, Tom Kehoe du CTC et Pat Kerwin de l'ASRC.

## TRAHISON DES CONSERVATEURS

# Consensus grandissant sur l'élargissement

Par Ken Georgetti  
*Toronto Star*  
Réimpression autorisée

Les Canadiens et Canadiennes sont de plus en plus inquiets au sujet de la sécurité de leur retraite, et à juste titre.

Au moins 60 % des travailleurs et travailleuses ne sont pas assujettis à un régime de retraite professionnel et le tiers des Canadiens et Canadiennes de 24 à 64 ans n'ont aucune épargne-retraite personnelle.

En outre, plus de 1,6 million de Canadiens et Canadiennes âgés vivent dans la pauvreté, avec des revenus inférieurs à 16 000 \$ par année.

Ces faits devraient inquiéter énormément les ministres des Finances du Canada qui se réuniront à Kananaskis, en Alberta, plus tard en décembre.

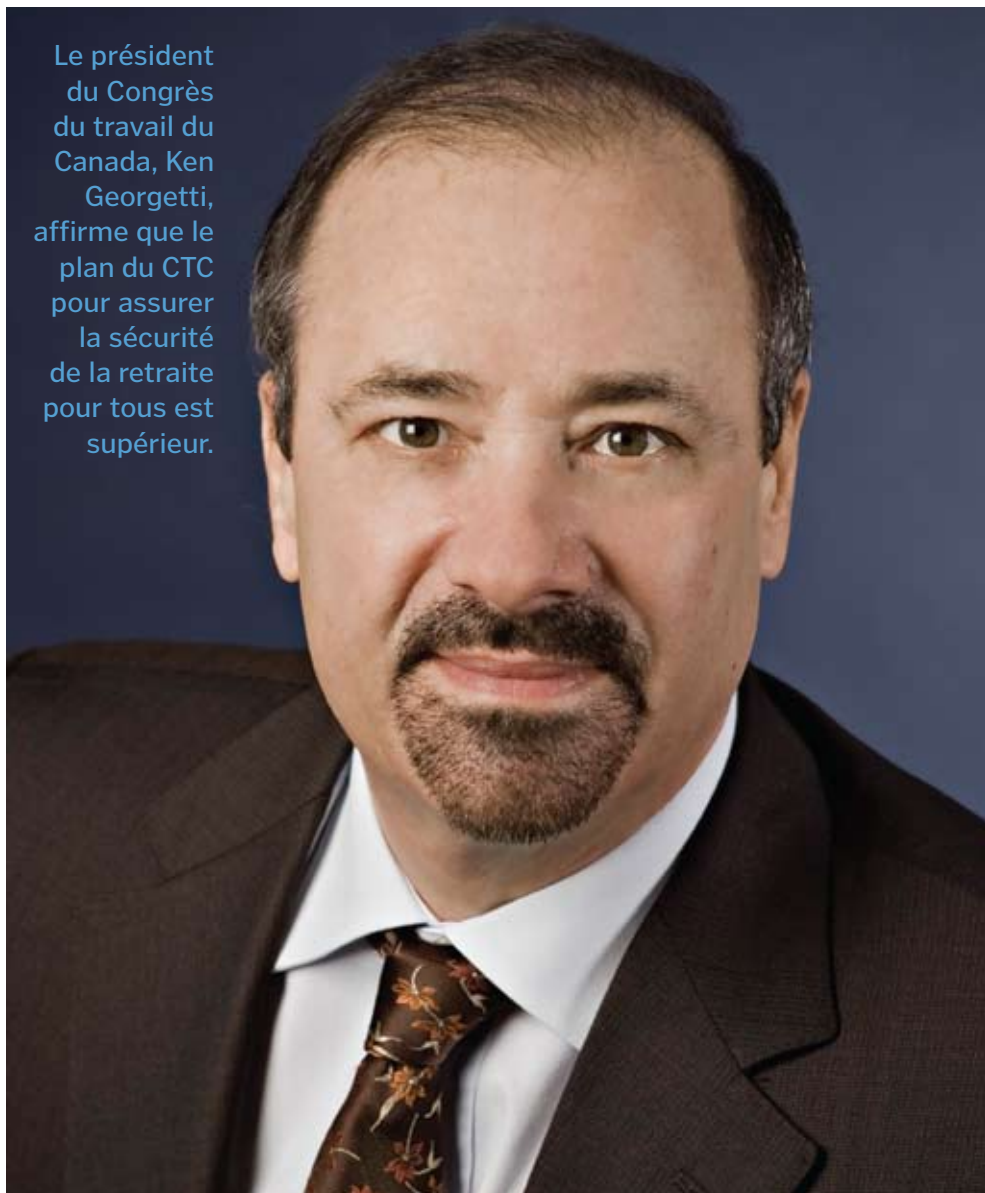
La solution que l'industrie des services financiers propose d'apporter à la crise, soit les régimes enregistrés d'épargne-retraite, n'est tout simplement pas valable.

Seul un contribuable sur quatre a porté des fonds à des REER en 2008. Cela aide à comprendre pourquoi les droits de cotisation inutilisés ont été d'un massif demi-billion de dollars pour cette année-là.

Puisque les salaires des personnes à revenu moyen stagnent depuis 25 ans et que la valeur réelle des salaires des personnes à faible revenu diminue, la difficulté qu'ont les gens à économiser par eux-mêmes n'a rien d'étonnant.

De plus, les trois effondrements des marchés boursiers survenus en quinze ans (1997, 2002 et 2008) ont rendu le commun des mortels peu disposé à

Le président du Congrès du travail du Canada, Ken Georgetti, affirme que le plan du CTC pour assurer la sécurité de la retraite pour tous est supérieur.



risquer de perdre la sécurité de sa retraite sur Wall Street ou Bay Street.

Même si les REER, les fonds communs de placement et le marché boursier n'ont pas permis de satisfaire aux besoins des personnes retraitées, les secteurs des finances et de l'assurance continuent de demander aux gouvernements de subventionner encore davantage leurs produits et indirectement les frais de gestion

— parmi les plus élevés du monde — qu'ils imposent sur leurs produits de placement en vue de la retraite qui ne font pas le poids.

Le Congrès du travail du Canada a une bien meilleure idée. De concert avec des groupes de personnes âgées, d'étudiantes et d'étudiants et de citoyennes et citoyens, le CTC mène depuis un an une campagne en vue de doubler peu à peu les prestations du



## À LA RENCONTRE DE KANANASKIS

# du Régime de pensions du Canada

Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec en tant que meilleur moyen d'assurer la sécurité de la retraite à tous.

Une faible majoration des cotisations à ces régimes engendrera des milliers de dollars de prestations de plus par année pour les travailleurs et travailleuses qui prendront leur retraite. Si nous échelonnons une faible majoration des cotisations sur sept années, cela permettrait de doubler les prestations maximales.

Cela hausserait le seuil des pensions de tous les travailleurs et travailleuses en le faisant passer de l'actuel montant de 11 200 \$ par année à la somme beaucoup plus vivable de 22 400 \$. Le coût du projet a été déterminé par un ancien actuaire en chef du Régime de pensions du Canada, et le projet est réalisable.

Un nombre grandissant de personnes

s'entendent pour dire que la bonification du RPC est le meilleur moyen de garantir la sécurité financière à tous les travailleurs et travailleuses qui prendront leur retraite.

La plupart des ministres des Finances ont convenu pendant leur réunion de juin 2010 que la meilleure manière d'aller de l'avant consiste à hausser les prestations du RPC. Les maires et les conseillers municipaux réunis pendant l'assemblée annuelle de la Fédération canadienne des municipalités en mai ont incité à l'amélioration du RPC.

Et le projet a nettement l'appui du public canadien, 78 % des répondantes et répondants à un sondage Environics réalisé en octobre 2010 s'étant prononcés en faveur de l'augmentation des prestations du RPC.

Qui n'appuie pas le projet? Les banques, les institutions financières

et les compagnies d'assurance qui ont tiré d'énormes profits de la vente de REER et qui ont intérêt à décourager la réforme.

Or, les gouvernements doivent écouter les Canadiens et Canadiennes ordinaires, qui comprennent qu'il n'y a pas d'option plus simple, plus universelle et moins coûteuse que d'élargir le RPC.

La plupart des ministres des Finances conviennent qu'ils doivent passer de l'engagement à l'action et ne pas manquer l'occasion qui se présente.

Il est temps de voir à ce que tous les Canadiens et Canadiennes puissent prendre leur retraite en sécurité et dans la dignité pour des générations et des générations.

*Ken Georgetti est le président du Congrès du travail du Canada, qui compte 3,2 millions de membres.*

## C'EST À NOUS DE SOULEVER LA QUESTION DES PENSIONS

La semaine avant la réunion des ministres des Finances à Kananaskis, il semblait qu'à l'exception de l'Alberta, les ministres étaient en faveur de notre campagne pour augmenter le RPC/RRQ. Le gouvernement de l'Ontario avait publié un document de travail suggérant une augmentation allant jusqu'à 35 % et une augmentation des gains assurables ouvrant droit à pension jusqu'à 150 % du salaire moyen, réparti sur une période de 40 ans.

Malheureusement, à la veille de la réunion, Flaherty et Harper ont retiré l'appui du gouvernement fédéral et suggéré un régime volontaire pour les travailleuses et travailleurs indépendants ou sans pension.

Ce régime réunirait les ressources (et les risques) afin de réduire les coûts administratifs, mais à part cela, c'est

une autre version des REER qui profitent largement aux personnes à salaire élevé. De plus, ce fonds serait géré par des sociétés privées telles que les banques et les compagnies d'assurance.

Bien que ceci ait mis fin au mouvement pour augmenter le RPC/RRQ à ce moment-ci, la réforme des pensions est maintenant devenue la question la plus importante pour la prochaine élection fédérale. Au fédéral, le NPD et le Bloc Québécois appuient la proposition du CTC. Les libéraux fédéraux ont expressément rejeté notre proposition dans leur document de travail sur les pensions. Ils ont plutôt choisi un régime volontaire lié au RPC.

C'est à nous d'assurer que chaque aîné votant soit conscient de la position de chaque parti sur la réforme des pensions.

# Un régime universel d'assurance-médicaments qui coûterait des milliards moins cher

Par Michael McBane

Imaginez un régime qui offre une couverture pour les médicaments prescrits à tous les Canadiens et Canadiennes. Imaginez qu'un tel régime coûterait aux Canadiens et Canadiennes des milliards de dollars de moins que ce que nous dépensons en ce moment pour les médicaments d'ordonnance. Enfin, imaginez un gouvernement fédéral qui croit vraiment en l'assurance-maladie et qui élargirait le régime pour inclure les médicaments d'ordonnance. Bien, deux sur trois, c'est un bon départ.



Cet automne, le Centre canadien des politiques alternatives et l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques ont publié une étude qui démontre qu'un régime national d'assurance-médicaments épargnerait aux Canadiens et Canadiennes jusqu'à 10,7 milliards de dollars par année.

L'étude du professeur Marc-André Gagnon, *Argumentaire économique pour un régime universel d'assurance-médicaments*, a découvert que les Canadiens et Canadiennes pourraient épargner entre 10 et 42 % – soit jusqu'à 10,7 milliards de dollars – sur les dépenses pour les médicaments d'ordonnance. L'étude démontre aussi que les politiques fédérales en matière de produits pharmaceutiques actuelles sont une risée : plusieurs Canadiens et Canadiennes

n'ont pas un accès équitable aux médicaments; le Canada est le troisième des pays au monde où on retrouve les médicaments de marques déposées les plus coûteux; le coût artificiellement élevé pour les nouveaux médicaments de marques déposées excède largement les avantages; et le régime entier n'est pas durable parce que nous ne pouvons pas gérer la croissance des coûts des médicaments.

Les politiques gouvernementales en place gonflent délibérément les prix des médicaments afin de promouvoir les emplois dans l'industrie pharmaceutique et les investissements en recherche et développement. L'étude démontre que pour les Canadiens et Canadiennes, le coût de ces politiques excède de beaucoup les avantages d'avoir une industrie pharmaceutique nationale. Après qu'il ait quitté son poste de premier ministre, Brian Mulroney a reçu une médaille d'or d'une compagnie de médicaments de marques déposées en reconnaissance des milliards de dollars qu'elle a gagnés.

La prétendue industrie pharmaceutique « innovatrice » du Canada soutient que ses investissements en recherche et développement justifient les prix élevés des nouveaux médicaments.

Toutefois, le fait est qu'un gros 59% des dépenses brutes des compagnies produisant des médicaments de marques déposées alloué à la recherche et au développement au Canada provient des subventions fiscales et indirectement des coffres publics. L'industrie des médicaments de marques déposées au Canada dépense trois fois plus d'argent sur la mise en marché et la promotion que sur la recherche et le développement. Au Canada, la proportion R & D/ventes est un lamentable 7,5 %. La proportion

R & D/ventes de la France est le double de celle du Canada tandis que les prix en France sont au moins 10 % plus bas.

Comme le dit le rapport Gagnon, la stratégie de recherche et d'innovation dans la santé au Canada est irrationnelle : elle est en fonction des subventions publiques majeures au R & D du secteur privé, mais le financement net de la compagnie pour le R & D est négligeable.

À la lumière de ces importantes découvertes, il est temps de changer nos politiques industrielles fautives. Il est ridicule que le gouvernement Harper prétende que les médicaments d'ordonnance sont une responsabilité provinciale. Le gouvernement a des responsabilités globales et exclusives en matière de produits pharmaceutiques, y compris : la sécurité des médicaments, l'approbation des médicaments, la publicité des médicaments, l'établissement des prix des médicaments et les brevets pharmaceutiques. De plus, il gère six régimes d'assurance-médicaments (les Premières Nations et les Inuits, la GRC, les militaires, les vétérans, les prisons et les fonctionnaires).

La politique industrielle du gouvernement fédéral permet :

- des prix artificiellement gonflés pour les nouveaux médicaments par l'entremise du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés;
- des retards causés par les règlements gérant l'accès aux médicaments génériques moins coûteux;
- des négociations avec l'Union européenne pour un autre prolongement des monopoles de brevets pour les médicaments de marques déposées;
- des violations systémiques des dispositions sur la prohibition de publicité sur les médicaments d'ordonnance visant directement les consommateurs, qui entraînent de la fausse publicité et des ventes supérieures de versions plus coûteuses de médicaments existants. Enfin, comme

# Comment la privatisation exploite les clients de Postes Canada

si ce n'était pas suffisant, Ottawa transfère ensuite aux provinces, aux territoires, aux employeurs et aux malades environ 96 % des coûts excessifs des médicaments.

Le rapport Gagnon a calculé combien ce gaspillage, les subventions publiques et la réalisation de profits excessifs dans l'industrie pharmaceutique coûtent aux contribuables et aux consommateurs canadiens. Le rapport documente les politiques industrielles fédérales sans succès ainsi que les conséquences désastreuses de la politique sur la santé. Au moins huit millions de Canadiens et Canadiennes souffrent en raison de la politique pharmaceutique fédérale parce qu'ils n'ont pas accès à des médicaments d'ordonnance abordables.

La conclusion du rapport est que sur le plan financier, les Canadiens et Canadiennes ne peuvent pas se permettre de rester sans une assurance-médicaments universelle parce que celle-ci épargnera de l'argent et couvrira tous les gens au pays, quel que soit l'endroit où ils vivent ou travaillent.

Vous ne pouvez pas d'une part prétendre, comme le fait l'Institut Fraser, être préoccupé par la hausse des dépenses pour les soins de santé et d'autre part, permettre à un gorille de huit cent livres de pénétrer le régime de soins de santé (l'industrie pharmaceutique) et faire ce qu'il veut.

Il est temps que le gouvernement fédéral change sa politique industrielle qui est un désastre économique et qui cause tant de souffrance.

Pour de plus amples renseignements sur la campagne pour une assurance-médicaments universelle, y compris l'étude du professeur Gagnon et la façon dont vous pourriez aider, visitez : [www.PharmacareNow.ca](http://www.PharmacareNow.ca).

*Michael McBane est le coordonnateur national de la Coalition canadienne de la santé à Ottawa.*

*[mike@healthcoalition.ca](mailto:mike@healthcoalition.ca)*

Oui, Virginie, la libre entreprise des postes existe. Les Canadiens et Canadiennes peuvent librement utiliser un concessionnaire postal franchisé, mais c'est très dispendieux.

Grâce à un courriel très intéressant largement publié, de plus en plus de Canadiens et Canadiennes découvrent les prix exagérés.

La plupart d'entre nous obtenons les taux publiés par la Société canadienne des postes lorsque nous nous présentons au bureau de poste pour acheter des timbres.

Mais qu'arrive-t-il à ceux et celles qui utilisent les franchises? Voici une histoire qui mérite d'être racontée :

Une cliente s'est rendue à la Société canadienne des postes avec un paquet, sachant qu'elle pouvait aussi acheter les timbres pour un deuxième paquet identique qui serait envoyé la semaine suivante. Le coût au bureau de poste était de 11,74 \$.

Une semaine plus tard, elle a apporté le deuxième paquet identique à une franchise dans un Shopper's Drug Mart pour le poster, mais elle a été informée par le commis que le montant de timbres était insuffisant! Le coût chez Shopper's était de 11,74 \$ plus 6 \$ de timbres additionnels pour un total de 17,74 \$.

Après avoir échangé quelques mots de choix avec le commis, la cliente a repris le paquet, prête à déposer une plainte auprès de Postes Canada. À sa grande surprise, le commis de Postes Canada a simplement pesé son colis et l'a placé dans le courrier.

Le montant de timbres est correct? « Oui, pas de problème. »

Notre cliente, encore confuse, a demandé une explication à la Société canadienne des postes. Voici ce qu'on lui a répondu, en partie : « Seuls les dépôts et les bureaux de Postes Canada sont obligés de charger le prix d'envoi et des produits postaux légiférés par la Société canadienne des postes. Tout

établissement commercial et privé peut charger des frais supplémentaires puisqu'il offre un service à ses clients. »

En conclusion, nous vous conseillons naturellement de visiter un bureau de poste de la Société afin d'éviter de payer des frais de service additionnels que le magasin du coin ou autre établissement charge pour leurs produits.

Et la plupart d'entre nous qui habitons dans des régions où il n'y a que des franchises, que devons-nous faire? Eh bien, c'est ça la libre entreprise – donc, mise en garde pour les consommateurs.





# Cesser de blâmer les aînés pour

Les auteurs, Andrew Ramlo et Ryan Berlin, ont étudié les dépenses provinciales pour la santé au cours des 30 dernières années, soit de 1979 à 2009. (Ils ont tourné leur attention aux dépenses de l'État parce que les données sont fiables, et les médecins, les hôpitaux et les médicaments prescrits sont tous couverts pour les aînés.)  
Durant cette période de 30 ans, les dépenses publiques

Par André Picard  
*The Globe and Mail*  
Réimpression autorisée

Il a été dit à plusieurs reprises – à un point tel que ce fut accepté comme un fait – que la population vieillissante fait monter les coûts en flèche.

On nous dit sombrement que la génération du baby-boom qui avance en âge poussera le régime d'assurance-maladie à la faillite.

Est-ce vrai?

La vérité est que la proportion des Canadiennes et Canadiens aînés augmente. Aujourd'hui, 14 pour cent de la population est âgée de plus de 65 ans. Selon Statistique Canada, nous atteindrons 23 pour cent au cours des 15 prochaines années.

Il est aussi vrai que les dépenses pour la santé par personne augmentent constamment avec l'âge, allant d'aussi peu que 1 223 \$ à l'âge de 5 ans à 3 772 \$ à l'âge de 65 ans. Après cela, les

dépenses pour la santé par personne doublent chaque décennie, atteignant 8 425 \$ à l'âge de 75 ans et ensuite 16 821 \$ à 85 ans.

En étudiant ces chiffres, nous concluons intuitivement que nous sommes voués à la ruine. Toutefois, n'oublions pas qu'il existe de nombreux inducteurs de coût dans notre régime d'assurance-maladie et la population vieillissante n'est qu'un facteur.

Ce point est expliqué avec éloquence dans un récent rapport de la Urban Futures Institute intitulé *Sustainable: British Columbia's Health Care System and Our Aging Population*. Bien que le rapport porte essentiellement sur la Colombie-Britannique, les messages qu'il contient sont universels.

pour la santé ont augmenté, passant de 13,6 milliards de dollars à 118,6 milliards de dollars au Canada. (Durant cette même période, les dépenses publiques en Colombie-Britannique sont passées de 1,6 milliard de dollars à 15,6 milliards de dollars.)

Quatre facteurs ont entraîné ces augmentations :

- La croissance de la population – 7 pour cent;
- Le vieillissement de la population – 14 pour cent;
- L'inflation – 19 pour cent;
- La plus grande utilisation – 59 pour cent.



# les coûts exorbitants de la santé

Le rapport a aussi analysé ces facteurs au cours de la décennie 1999 – 2009, lorsque les augmentations des dépenses étaient attribuables à :

- La croissance de la population – 13 pour cent;
- Le vieillissement de la population – 24 pour cent;
- L'inflation – 22 pour cent;
- La plus grande utilisation – 41 pour cent.

L'analyse de *Urban Futures* nous démontre que le vieillissement de la population a des répercussions, mais c'est l'utilisation qui fait le plus augmenter les dépenses au chapitre de la santé. Il y a des nouveaux médicaments, des nouvelles technologies, des nouveaux hôpitaux, un plus grand nombre de médecins et d'infirmières/infirmiers (mieux rémunérés), des nouvelles structures administratives et ainsi de suite. Sauf durant une brève période au début des années 90, les gouvernements ont accepté d'augmenter les dépenses de la santé au-delà du taux d'inflation, sans trop d'inquiétude.

Entre 1979 et 2009, les dépenses au chapitre de la santé ont augmenté en moyenne de 8 pour cent par année.

Ceci représente une hausse beaucoup plus rapide que le taux d'inflation (3,4 %), la population âgée de plus de 65 ans (2,9 %) et la croissance de la population (1,7 %). Au cours des trois décennies, les dépenses dans la santé ont aussi augmenté plus rapidement que les dépenses générales du gouvernement (5,2 %) et le produit intérieur brut (5,3 %).

Certains lecteurs diront : bien sûr, il y a une demande accrue et les coûts augmentent en conséquence, mais les aînés sont les principaux utilisateurs de soins – c'est donc de leur faute.

La Fondation canadienne de la re-

cherche sur les services de santé, dans sa populaire série A bas les mythes, s'attaque à la question des aînés plus âgés. Il est noté qu'au cours d'une génération, les aînés ont eu recours deux fois plus aux hôpitaux et aux services de médecins et leur usage de médicaments a monté en flèche. Les augmentations sont beaucoup plus marquées que pour les groupes plus jeunes.

Pourquoi? Est-ce que l'équation – plus âgé = plus malade – est correcte? Est-ce que les aînés du 21<sup>e</sup> siècle sont vraiment beaucoup plus malades que ceux du 20<sup>e</sup> siècle? Ou médicalisons-nous nos aînés de façon abusive?

Selon un article fascinant dans la *Revue canadienne du vieillissement*, les coûts de traitement pour les aînés les plus malades – ceux qui sont hospitalisés – sont demeurés relativement stables au cours d'une longue période. D'autre part, le recours à des services de santé par les aînés en bonne forme (ceux qui vivent indépendamment dans la communauté) a explosé.

Peut-être que toutes ces dépenses additionnelles sont préventives et permettent aux gens de se passer des services de soins plus dispendieux en milieu hospitalier, mais il y a très peu de preuves concrètes pour appuyer cette hypothèse. Cependant, il y a beaucoup de preuves que ceux qui souffrent de maladies chroniques – de loin les plus grands usagers des services de santé – ne sont pas gérés efficacement et économiquement.

De retour au rapport de *Urban Futures*. Il n'a pas uniquement étudié les tendances des 30 dernières années, mais il offre des projections pour les 30 prochaines années.

L'auteur estime qu'au cours des trois décennies, avec l'afflux des enfants du baby-boom qui sont maintenant âgés

de 65 ans et plus, les dépenses de l'État au chapitre de la santé atteindront les 84 pour cent – soit 48 pour cent pour la croissance de la population et 36 pour cent pour la composition par âge de la population.

Durant cette même période, de 2009 à 2039, le PIB connaîtra une augmentation approximative de 87 pour cent, ce qui signifie sur le plan économique, que nous pourrions facilement couvrir l'augmentation des dépenses au chapitre de la santé qui est attribuable à la démographie.

Toutefois, si les tendances d'utilisation se poursuivent, les dépenses au chapitre de la santé augmenteront de 191 pour cent et la durabilité sera plus précaire.

En d'autres mots, pour chaque dollar dépensé aujourd'hui, nous aurons besoin de 1,84 \$ en 2039 pour couvrir la croissance de la population et son vieillissement. Toutefois, nous aurons besoin de 3,75 \$ pour garder le pas si nous continuons à attribuer librement aux soins aux malades des montants bien au-delà du taux d'inflation.

Le régime d'assurance-maladie du Canada n'est pas menacé par le tsunami de têtes argentées du baby-boom qui avancent en âge.

Il est menacé par le tsunami constant de demandes additionnelles. Il est menacé par un manque de volonté à demander si les soins plus intenses et plus dispendieux sont appropriés ou nécessaires et la réticence à réaffecter des fonds à des stratégies qui fonctionnent et à se départir de celles qui ne sont pas efficaces.

Le vieillissement est inévitable, mais l'inflation irréfléchie au chapitre de la santé ne l'est pas. Donc, nous devrions cesser de blâmer les aînés et commencer à faire des choix difficiles.

# Des avantages pour les retraité(e)s!



Aux membres de l'ASRC,

Un des nombreux avantages que vous offre votre statut de membre de l'ASRC est l'option de vous constituer votre propre régime d'assurance à la retraite, une fois que votre ancienne assurance collective ne vous couvre plus ou ne couvre que des services très réduits.

Grâce au régime d'assurance des retraité(e)s membres de l'ASRC, vous ainsi que vos consœurs et confrères pouvez maintenir votre couverture une fois que vous n'êtes plus couverts par le régime de votre employeur ou syndicat. Le régime de l'ASRC vous permet de combler les vides dans votre couverture d'assurance et de choisir la couverture que vous voulez et dont vous avez besoin à un coût abordable parmi les options suivantes :

- ASSURANCE-VIE
- SERVICES COMPLÉMENTAIRES DE SANTÉ ET DE SOINS DENTAIRES (les primes d'assurance-maladie sont déductibles du revenu imposable des particuliers)
- ASSURANCE DE VOYAGE POUR SOINS MÉDICAUX D'URGENCE

Canadian Benefits Consulting Group administre le régime d'assurance des retraité(e)s membres de l'ASRC. Nous œuvrons dans le domaine de la prestation de services d'assurance et de services de consultation à des membres du mouvement syndical d'un bout à l'autre du Canada. C'est un grand honneur pour nous d'aider les membres de l'ASRC à obtenir la couverture d'assurance dont ils ont besoin.

Veillez communiquer avec nous aux numéros indiqués ci-dessous pour obtenir plus d'information, commander une trousse d'information ou organiser une présentation sur le régime d'assurance.

Nous nous ferons un plaisir de vous servir.

Anne Spencer  
Conseillère, régime d'assurance de l'ASRC  
416-488-7755, poste 252  
Sans frais : 1-800-268-0285, poste 252  
Courriel : curc@canben.com

**CURC Benefits Administration, % Canadian Benefits Consulting Group**  
2300 Yonge Street, Suite 3000, Toronto, Ontario M4P 1E4 • Phone (416) 488-7755 • 1-800-268-0285 • Fax: (416) 488-7774



# Les grandes compagnies pharmaceutiques désirent des monopoles de plus longue durée

Par Jim Keon

Les compagnies de médicaments de marques déposées et l'Union européenne poussent le Canada à apporter des changements qui prolongeraient les monopoles sur les médicaments de marques déposées et ajouteraient des centaines de millions de dollars aux coûts des médicaments d'ordonnance au Canada.

L'industrie pharmaceutique des médicaments de marques déposées a convaincu l'Union européenne de déposer trois propositions dans le cadre des négociations commerciales Canada / É.-U. (AECG). Ces propositions sont manifestement dans l'intérêt de l'Union européenne et des compagnies de médicaments de marques déposées dont le siège national est en Europe, mais elles ne sont certainement pas dans l'intérêt des Canadiennes et des Canadiens et de ceux qui paient pour les médicaments d'ordonnance.

Le premier changement prolongerait la période des brevets pour compenser les retards dans le processus d'approbation des nouveaux médicaments. Le deuxième prolongerait la prétendue « période de protection des données » d'environ deux ans, retardant les versions génériques des médicaments qu'ils soient ou non protégés par des brevets. Le troisième changement, promu plus agressivement par les compagnies de médicaments de marques déposées, vise à prolonger d'un an ou deux de plus le délai automatique actuel de deux ans pour la concurrence des médicaments génériques sous la réglementation de la *Loi sur les brevets*.

Les produits pharmaceutiques sont le premier exportateur de l'Union européenne au Canada et représentent 16 % (5 milliards de dollars) des exportations totales de l'UE au Canada. L'Union européenne n'a pas présenté ces dispositions pour augmenter les investissements en recherche et développement des compagnies de médicaments de marques



déposées au Canada. Elle espère plutôt d'augmenter les profits de l'UE dans les exportations de produits pharmaceutiques aux dépens du régime de santé du Canada et des fabricants de médicaments génériques.

Si ces changements ont lieu, ils retarderont l'entrée des versions génériques moins coûteuses de médicaments d'ordonnance sur le marché canadien. Tandis que ces changements signifient davantage de profits pour les compagnies pharmaceutiques établies en Europe, ils ne feraient qu'ajouter au problème du coût croissant des médicaments pour les Canadiens et Canadiennes.

Par exemple, après des années de litige par les compagnies de médicaments génériques canadiennes, des versions génériques du médicament le plus vendu au Canada, Lipitor, sont maintenant disponibles au Canada. Les économies réalisées par seulement un médicament générique dépassent déjà plus de 800 millions de dollars par année.

L'histoire a prouvé qu'il est totalement ridicule de courir après les investissements des compagnies de médicaments de marques déposées avec nos dollars alloués à la santé.

Le gouvernement fédéral a augmenté les monopoles des compagnies de médicaments de marques déposées au moins huit fois depuis 1987. Le régime de propriété intellectuelle au Canada excède nos obligations internationales, mais ces monopoles accrus n'ont toujours pas entraîné des investissements promis aux Canadiens et Canadiennes en 1987 lorsque le gouvernement Mulroney a prolongé la protection des brevets par l'entremise du projet de loi C-91.

Plus tôt cette année, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) du gouvernement fédéral a fait rapport que les dépenses pour la recherche et le développement au Canada par les compagnies de médicaments de marques déposées avaient diminué à son plus bas niveau des derniers 20 ans.

Le CEPMB a fait rapport qu'en 2009, les compagnies de médicaments de marques déposées ont dépensé seulement 7,5 % de leurs revenus canadiens pour la recherche et le développement au Canada, ce qui a marqué la neuvième année consécutive où les compagnies de médicaments de marques déposées ont manqué à leur promesse de dépenser au moins 10 % de leurs ventes au pays pour la recherche et le développement.

L'industrie des médicaments génériques appuie fortement le commerce. En fait, près de 40 % des médicaments génériques fabriqués au Canada sont exportés. Toutefois, l'ajout de centaines de millions de dollars à nos coûts pour la santé pour recevoir presque rien en retour n'est pas un échange que le Canada devrait faire.

*Jim Keon est le président de l'Association canadienne du médicament générique (ACMG). Pour en apprendre davantage, visitez le [www.canadiangenerics.ca](http://www.canadiangenerics.ca).*



# Les retraités et retraitées se mobilisent

## TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

### La FSRTNL aide à mettre fin aux réductions du SRG

Ralph Morris, président de la Fédération des syndicalistes à la retraite de Terre-Neuve et du Labrador, a mentionné un nombre de grèves en cours dans la province qui requièrent une action politique par un public bien informé pour être résolues.

Il a ensuite expliqué comment une politique fédérale proposée pour réduire les prestations du SRG aux aînés qui reçoivent aussi un revenu du FRR a été rapidement arrêtée par un seul article de journal qu'il avait rédigé pour les retraités et retraitées de l'AFPTN. L'article a été envoyé à un retraité de l'AFPTN à Toronto; ce qui a ensuite entraîné des questions à la Chambre des communes. La ministre responsable, Diane Finley, a dit qu'elle n'était pas au courant de rien et elle a ensuite renversé la politique à venir. M. Morris a conclu : « Si nous disons ça suffit assez souvent, nous serons entendus. »

## COLOMBIE-BRITANNIQUE

### Le forum forme des coalitions

Diane Wood, secrétaire du Forum de la C.-B., a souligné les changements administratifs constants pour aider à mieux représenter les aînés de la C.-B. L'équipement et les installations ont été améliorés pour rejoindre les membres par bulletins de nouvelles, courriel, courrier, téléphone et en personne.

Les efforts d'approche et le recrutement sont de plus en plus nécessaires pour conserver et augmenter l'effectif et elle a remercié les syndicats qui paient la première année d'affiliation de leurs retraitées et retraités. Aussi, le renouvellement simplifié de l'affiliation avec plusieurs modes de paiement ont réduit la charge de travail et une carte de membre a été introduite.

Le Forum de la C.-B. poursuit sa campagne pour les familles de travailleurs et de retraités et les individus, y compris un mémoire au comité législatif

provincial sur les priorités budgétaires et les mémoires aux gouvernements fédéral et provinciaux sur le RPC et il a aussi appuyé la campagne sur le RPC du CTC.

Le Forum a participé à des coalitions dont la Coalition to Build a Better BC, le comité sur le continuum des soins de la Coalition de la santé de la C.-B., le comité syndical de Centraide du Lower Mainland, le Council of Senior Citizens' Organizations of BC (COSCO), qui compte 70 membres, ainsi que l'ASRC.

La liaison avec le mouvement syndical par l'entremise de la Fédération du travail de la C.-B. et les conseils du travail a résulté jusqu'ici en un statut d'affilié et de délégué à plus de la moitié des conseils du travail.

Bill Silvester, le deuxième vice-président du Forum de la C.-B., a réitéré le besoin de la force organisationnelle pour donner au Forum « une voie beaucoup plus forte » sur les questions publiques telles que les retraitées et retraités touchés par la faillite de Nortel.

## ONTARIO

### Les syndicalistes à la retraite de l'Ontario établissent des ponts

Orville Thacker, président de la Fédération des syndicalistes à la retraite de l'Ontario, a fait rapport que ce fut une année bien occupée avec la neuvième assemblée biennale à Sudbury à la mi-avril à laquelle ont participé 70 déléguées et délégués. Il y a aussi eu cinq réunions de l'exécutif de la FSRO.

Une délégation de personnes à la retraite a participé à la conférence sur les pensions FTO-CTC en mars. Les retraités se sont aussi joints aux 30 000 personnes qui ont participé à la marche durant les réunions du G-20 à Toronto. M. Thacker a fait rapport que le ralliement était très paisible jusqu'à ce qu'une centaine de vandales sont apparus.

La FSRO continue de travailler avec la FTO et des délégués et déléguées assistent aux réunions du conseil exécutif et aux assemblées de la FTO.

La FSRO a aussi représenté les aînés en faisant des présenta-



tions aux gouvernements municipaux. Durant les élections dans la région de Waterloo, 22 candidats ont été appuyés et plus de 50 % ont été élus.

Sur la photo, on retrouve l'exécutif de la FSRO (g. à d.) : la deuxième vice-présidente Betty Ann Bushell, le secrétaire adjoint Julien Dionne, la secrétaire Joyce Cruickshank, le trésorier Richard Kratz, le président Orville Thacker, le membre hors cadre Reg Duguay et le premier vice-président John Redko.

# d'un bout à l'autre du Canada

## NOUVELLE-ÉCOSSE

### La FSRNE désire accroître sa visibilité

Larry Wark, le président de la Fédération des syndicalistes retraités de la Nouvelle-Écosse, a été réélu lors de la réunion annuelle en mai 2010 où le président de l'ASRC Pat Kerwin a parlé aux délégués et déléguées. La prochaine réunion annuelle aura lieu en mai 2011. Le projet pour fonder des conseils à Sydney et Port Hawkesbury commencera immédiatement. Il a dit que des syndicalistes clés deviennent maintenant des retraités et la FSRNE cherche à accroître sa visibilité.

Le gouvernement NPD provincial va de l'avant avec les soins à long terme et il croit que le modèle manitobain est utile en ce qui a trait au nombre desservi et aux services offerts.

Sur la photo à droite, on retrouve l'exécutif de la FSRNE avec



Larry Wark à l'avant et les présidentes et présidents régionaux Sandra Whitehead, Victor Tomiczek, David Huskins, Alice Neiley et le président de l'ASRC Pat Kerwin à l'arrière.

## NOUVEAU-BRUNSWICK

### La FSRNB active dans la politique provinciale

Cecile Cassista, présidente de la Fédération des syndicalistes à la retraite du Nouveau-Brunswick, a dit qu'elle avait très activement promu les questions des aînés lors des élections provinciales. Le changement d'un gouvernement provincial libéral à un gouvernement conservateur a réaffirmé le besoin d'exercer des pressions au nom des aînés.

La FSRNB se rebâtit avec un groupe de travail intérimaire sur les questions d'intérêt pour les aînés. Une réunion annuelle aura lieu en avril.

Les militants et militantes ont fait campagne avec succès pour mettre fin à la saisie des biens des aînés lorsqu'ils avaient besoin de soins à domicile, mais il existe un besoin d'avoir des garanties légiférées pour en faire une politique permanente, a dit madame Cassista.

Ceci fait partie d'une campagne visant à permettre aux gens de « vieillir en place », ce qui signifie être capable de vivre dans leur résidence dans une communauté offrant des services abordables, a-t-elle conclu. Cecile est en tête du dével-

oppement politique pour l'ASRC dans ce secteur, ce qui sera mis en évidence lors de l'assemblée 2011 de l'ASRC.

Parmi les militants et militantes, on retrouve le président de la Fédération des travailleuses et des travailleurs du Nouveau-Brunswick, Michel Boudreau, le secrétaire-trésorier du Congrès du travail du Canada, Hassan Yussuff, la présidente de la Fédération des syndicalistes à la retraite du Nouveau-Brunswick Cecile Cassista, et le président du Conseil du travail de Saint John, Ron Oldfield.

## QUÉBEC

### La FSRQ se joint aux efforts pour les pensions

La Fédération des syndicalistes à la retraite du Québec a travaillé étroitement avec la FTQ pour bâtir son organisation. Le président de la FTQ, Michel Arseneault a parlé lors de la réunion pour approuver les statuts de la FSRQ.

Une planification exhaustive a été entreprise au palier local. Il y a maintenant des conseils fonctionnels dans les

régions de Montréal et de Laurentides-Lanaudière. Les conseils sont en phase de planification dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches et la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

La FSRQ a collaboré avec la FTQ et autres sur une campagne pour améliorer le RRQ dans le cadre d'un régime national. La campagne est intitulée « Une retraite à l'abri des sources ». Ils ont aussi participé à des manifestations contre la privatisation des services de santé et sociaux.

## MANITOBA

### Le gouvernement est réceptif aux dossiers de l'ASRC

Al Cerilli, président de la Fédération des syndicalistes à la retraite du Manitoba, a fait rapport que son groupe avait été très actif dans le dossier des pensions. Al Cerilli a dit que le gouvernement NPD provincial est réceptif à l'ASRC, particulièrement en ce qui a trait aux pensions et au régime d'assurance-médicaments. Il anticipe avec plaisir le retour du gouvernement de Greg Selinger pour un quatrième mandat au pouvoir.

**Les améliorations imprévues en habitation et automobile  
peuvent se multiplier.**

## **Voulez-vous vraiment diminuer votre consommation d'essence?**

Le programme d'assurance groupe  
habitation et automobile vous protège  
contre les améliorations imprévues.



**Waterloo  
Assurance**

Communiquez avec le Centre de ventes et service  
de Waterloo dès aujourd'hui et économisez jusqu'à **60%**  
sur vos primes d'assurance en habitation et auto.

**1 888 542-4811 ou 514 906-2700**

**ContactWaterloo@teig.com**

Offert par: Impact Insurance Brokers Inc.

Visitez notre site web à: [www.WaterlooInsurance.com](http://www.WaterlooInsurance.com)



## Bill Clark



Bill Clark, le fondateur et premier président du Forum de la C.-B., est décédé le 26 octobre dernier. Pendant plusieurs années après avoir pris sa retraite de la présidence du syndicat des travailleurs des télécommunications qu'il a occupé de 1980 à 1987, il est intervenu dans les dossiers touchant les aînés.

Bill a reconnu que les retraités et les retraitées devraient s'organiser et négocier des régimes d'avantages sociaux meilleurs et moins coûteux et c'est ce que le Forum de la C.-B. a fait. Grâce aux compétences de Bill en tant que négociateur en chef, un excellent régime de pension et un usage créatif des fonds de pensions ont résulté en la création de Concert Properties, une compagnie qui a uniquement recours à de la main-d'oeuvre syndiquée et qui s'est avérée un succès financier pour les propriétaires de fonds de pensions syndicaux.

Le Concert Properties Founders Endowment, un fonds établi en son honneur, offre des bourses aux étudiantes et étudiants des programmes de télécommunication et d'informatique.

## Bill Punnett

Bill Punnett a compris la nécessité d'un syndicat très tôt dans la vie. Son père a été blessé au travail et on lui a refusé une pension de la CAT. Plus tard, lorsqu'il était âgé de 13 ans, Bill a découvert

que son propre employeur payait des clochards désespérés beaucoup moins pour le même travail qu'il faisait. À ce moment-là, Bill s'est bien promis de lutter contre les employeurs draconiens lorsqu'il aurait un travail à temps plein.

En 1935, il faisait partie d'une campagne bien réussie pour introduire le syndicat des marins des Grands Lacs. Ses prochaines tentatives ont été de créer un syndicat chez Cridaland's Meat et plus tard chez Brown's Bread, mais il n'a pas réussi.

Bill a travaillé comme machiniste qualifié chez John Inglis Co. durant les années de la guerre lorsque les militants syndicaux n'étaient pas considérés des bons patriotes. En 1945, à la Goodyear Tire and Rubber Company dans le nouveau Toronto, il a été élu délégué syndical principal et trésorier de la section 232 des United Rubber Workers (URW). En 1946, il a participé à une grève de 4 mois qui a fait reconnaître le URW comme agent négociateur pour les employés de l'industrie du caoutchouc.

À titre de représentant des travailleurs et travailleuses du caoutchouc, Bill a été actif dans la grève contre Firestone, laquelle a permis d'obtenir un régime de pensions sans contribution qui a établi un précédent pour tous les syndicats au Canada.

Bill a été délégué au Conseil du travail de Toronto et Lakeshore (CTTL), il a assisté à l'assemblée de fusion entre le CTT et le CTTL en 1956 et il a été élu vice-président lors de l'assemblée de fondation de la Fédération du travail de l'Ontario en 1958. En 1971, reconnaissant son leadership auprès des travailleurs et travailleuses du caoutchouc, il a été élu directeur canadien.

Partisan de longue date des coopératives d'habitation en raison des pratiques de location injustes des propriétaires, Bill était bien heureux lorsque la William Punnett Housing Co-op a ou-

vert dans le nouveau Toronto. Plusieurs des résidents avaient travaillé avec Bill chez Goodyear et étaient des membres de la section locale 232.

Bill était un militant politique et un promoteur de la participation syndical dans la politique. Il a été un délégué à l'assemblée de fondation du Nouveau Parti démocratique en 1961. Dans sa propre circonscription de Humber et ensuite d'Etobicoke Lakeshore où lui et sa famille ont vécu pendant 60 ans, il a occupé tous les postes de l'association de comté. Une fois à la retraite, Bill est devenu le président du groupe chargé des enseignes. Il est décédé le 27 août 2010 à l'âge de 91 ans.

## Peter Leibovitch

Le mouvement syndical a perdu un de ses militants acharnés lorsque Peter Leibovitch a succombé à la leucémie le 18 septembre dernier à l'âge de 59 ans. Peter était passionné et généreux dans sa lutte pour les droits syndicaux et il était un père dévoué pour ses cinq garçons et sa belle-fille.

Peter a servi trois mandats à titre de président de la section locale 8782 des Métallos à la US Steel Lake Erie Works. Peter a lutté non seulement pour les travailleurs et travailleuses de l'atelier, mais pour les dossiers plus vastes tels que les droits des Palestiniens et contre les guerres en Iraq et en Afghanistan. Il a dirigé plusieurs campagnes NPD, y compris celles de Sid Ryan et Tony DePaulo lors des élections fédérales.

La plus récente initiative de Peter a été de syndiquer les travailleuses et travailleurs occupant des emplois précaires dans l'industrie du taxi à Hamilton et Toronto. Il était un héros de la classe travailleuse et il nous laisse un très grand héritage. Le message qu'il nous laisserait serait sans aucun doute « Continuez, continuez, continuez ».

# Huguette Plamondon : Une source d'inspiration et d'encouragement

Avec le décès de la consœur Huguette Plamondon le 29 septembre 2010 à l'âge de 84 ans, le mouvement a perdu une pionnière. Sa carrière dans le mouvement syndical a débuté en 1945 lorsqu'elle a été embauchée comme secrétaire au bureau montréalais des Travailleurs unis des salaisons d'Amérique (un des syndicats prédécesseurs des TUAC Canada). Peu après, la consœur Plamondon s'est retrouvée mêlée à une grève massive touchant toute l'industrie des salaisons au Canada. Elle a été aux premières loges sur les piquets de grève et est devenue une source d'inspiration et d'encouragement pour ses consœurs et ses confrères du mouvement syndical. Elle avait alors 21 ans.

Parce qu'elle avait la particularité rare de combiner en elle l'intelligence, la passion et l'éloquence, la consœur Plamondon a connu une ascension rapide dans les rangs du mouvement syndical. De plus, elle entrait dans l'histoire chaque fois qu'elle franchissait un jalon du parcours de sa vie.

Huguette a été élue présidente du Conseil des travailleurs et travailleuses du Montréal métropolitain en 1955, ce qui faisait d'elle la première femme au Canada se trouvant à la tête d'une grande organisation syndicale. Un an plus tard, la consœur Plamondon est aussi devenue la première femme au pays à obtenir un poste de dirigeante syndicale à l'échelle nationale, soit celui de vice-présidente du tout nouveau Congrès du travail du Canada (CTC).

En 1961, Huguette a proposé la nomination de Tommy Douglas lors du congrès de fondation du NPD. Au sein des TUAC Canada, elle a exercé les fonctions de vice-présidente internationale et d'adjointe au directeur national pendant plusieurs années et, pendant longtemps, elle a également été présidente de la section locale 744P des TUAC au Québec.



Huguette Plamondon a été la première femme à siéger à l'exécutif du Congrès du travail du Canada.



## Devenez membre de l'ASRC



Pour devenir membre de l'ASRC, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et l'envoyer à :

Association des syndicalistes à la retraite du Canada  
2841, promenade Riverside  
Ottawa (Ontario) K1V 8X7

Nom : \_\_\_\_\_

Nom de votre conjoint ou conjointe (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Syndicat (ancien ou actuel) : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ App. : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Prov. : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nouvelle adhésion  Renouvellement de l'adhésion

Veuillez inclure un seul chèque de l'un des montants suivants :

Adhésion personnelle : 15 \$ par année  Adhésion personnelle et de votre conjoint ou conjointe : 30 \$ par année

Admissibilité : Syndicalistes retraité(e)s, conjoints ou conjointes de syndicalistes retraité(e)s, membres de syndicats âgé(e)s de plus de 50 ans. N'oubliez pas d'inclure votre chèque.